La chambre d'agriculture 2A sonne l'alerte aux pesticides

Dans le cadre du programme Ecophyto 2018, la chambre souhaite promouvoir l'obtention du Certiphyto, obligatoire, auprès des agriculteurs. La formation permet d'acquérir des connaissances sur les produits utilisés

Au milieu de ses 9,5 hectares de vignes, bordés par la route territoriale 20 dans la plaine de Peri, Laurent Costa a fait le choix du bio. Depuis qu'il a repris le domaine familial d'A Peraccia en 2008, le viticulteur limite l'utilisation de produits phytosanitaires d'origine chimique et privilégie *"les luttes alternatives"*.

En suivant ces pratiques inculquées par les anciens, Laurent Costa s'inscrit pleinement dans le sillon de la chambre d'agriculture de la Corse-du-Sud, qui ambitionne de sensibiliser tous les agriculteurs à l'obtention du Certiphyto.

Cette licence permet notamment d'acheter et d'utiliser des préparations destinées à protéger les végétaux, qu'elles soient issues de produits issus de synthèse chimique ou d'origine naturelle.

"Son obtention représente aussi, et surtout, l'occasion d'échanger avec d'autres agriculteurs, ajoute Laurent Costa. *Pour connaître l'existence et la dangerosité de certaines substances, il faut en parler."*

Le vigneron s'en est acquitté en 2014. *"La formation au Certiphyto m'a conforté dans le choix du bio. J'ai aussi pu discuter, lors des pauses, avec d'autres agriculteurs, conventionnels qui ignoraient les moyens de lutte alternatifs. La formation peut leur ouvrir les yeux."*

Depuis qu'il a repris le domaine familial, en 2008, Laurent Costa produit son domaine A Peraccia en bio. / PHOTO E. RAGUZ

Réduire de 50 % l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 2025

Dispensés sur deux jours, les ateliers sont totalement pris en charge par les organismes de formation, à condition que les chefs d'exploitation soient à jour de leurs cotisations. *"Ces rencontres permettent d'acquérir ou de consolider les connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement,* précise-t-on du côté de la chambre d'agriculture de la Corse-du-Sud. *Elles émanent du programme gouvernemental Ecophyto, qui vise à réduire de 50 % l'emploi des produits phytosanitaires d'ici 2025. Des outils sont mis en place pour accompagner les agriculteurs. Le Certiphyto, obligatoire, en est un."*

D'autres existent aussi. *"Le bulletin de santé végétal par filière se base sur des observations réalisées régulièrement sur des parcelles de références et selon des protocoles harmonisés,* détaille la chambre d'agriculture. *Ou encore le recyclage des emballages vides à travers les collectes Adivalor."* Deux collectes annuelles sont réalisées en Corse : les prochaines auront lieu à la mi-octobre, à la Cavica pour le 2A et à la Canonico pour la Haute-Corse.

J.-P. S.

Les prochaines sessions de formation

Les chambres d'agriculture proposent des sessions de formation au Certiphyto sur deux jours. En Corse-du-Sud, deux sessions sont d'ores et déjà ouvertes : les 11 et 12 septembre prochains à Ajaccio, puis les 16 et 17 octobre à Sartène.
Ce certificat est obligatoire et nécessite un renouvellement tous les cinq ans.

Exemple de lutte alternative

Pour limiter la proportion de cuivre sans altérer l'action fongicide de la matière, Laurent Costa le mélange à une solution mère préparée par ses propres soins.
"La prêle ou l'ortie possèdent des vertus fongicides. Par une action de décoction (eau froide) ou d'infusion (eau chaude), on obtient une substance qui permet de diminuer la part de cuivre dans le pulvérisateur. La solution freine ou détruit ainsi le champignon."